

Délibération n° 2024-66

Suite à la convocation en date du 2 décembre 2024, le Conseil d'Administration de l'Ecole Centrale de Nantes, sous la présidence de Monsieur Gilles-Emmanuel BERNARD, a examiné la délibération ci-dessous.

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 93-1143 du 29 septembre 1993 portant création de l'Ecole Centrale de Nantes ;

Vu les statuts de l'Ecole Centrale de Nantes approuvés par arrêté ministériel du 18 mai 1994 publié au Journal Officiel du 4 juin 1994 ;

EXPOSE DES MOTIFS

Il appartient au Conseil d'Administration d'approuver les créances admises en non valeur en raison de l'impossibilité de les recouvrer malgré toutes les diligences menées par l'agent comptable de l'Ecole pour ce faire.

Toutes ces créances non recouvrées ont été dûment provisionnées dans les comptes de l'Ecole.

DELIBERATION :

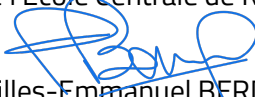
Le Conseil d'Administration approuve l'admission en non valeur des créances ci-dessous qui n'ont pas pu être recouvrées malgré toutes les diligences effectuées par l'agent comptable de l'Ecole .:

Titre	Objet	Montant restant à recouvrir
2017-001148	Bourse étude	7 000,00 €
2017-000277 (2015-000559)	Droits Master	3 000,00 €
2017-000276 (2015-000557)	Droits Master	2 000,00 €
2017-000249 (2016-000927)	Droits Master	2 250,00 €
2017-000595	Droits Master	9 000,00 €
2017-000274 (2015-000555)	Droits Master	1 000,00 €
2017-000289 (2015-000572)	Droits Master	6 000,00 €
2017-000281 (2015-000563)	Droits Master	2 000,00 €
2017-000283 (2015-000565)	Droits Master	3 000,00 €
2017-000284 (2015-000567)	Droits Master	2 000,00 €
2017-000579	Droits Master	20,45 €
2017-000592	Droits Master	3 000,00 €
2017-000280 (2015-000562)	Droits Master	3 000,00 €
2017-001063	Droits Master	1 750,00 €
2017-000279 (2015-000561)	Droits Master	3 000,00 €
2018-000957	Droits bachelor	2 000,00 €
2018-000372	Droits Master	1 100,00 €
2018-000867	Inscription conférence CIRP 2018	550,00 €
2019-001232	Frais établissement	1 500,00 €
2019-000637	Inscription congrès HFES 2019	370,00 €
2019-001237	Frais établissement	1 500,00 €
2020-000282	Droits Master	2 000,00 €
2020-001007	Frais établissement	4 015,00 €
2020-000280 et 418	Droits Master	4 000,00 €
2020-000192	Droits Master	2 513,00 €
2020-001082	Inscription	3 020,00 €
2020-000274	Droits Master	2 000,00 €
	TOTAL	72 588,45 €

Nombre de membres présents ou de représentés : 22

Approbation à l'unanimité

Le Président du Conseil d'Administration
de l'École Centrale de Nantes



Gilles-Emmanuel BERNARD

Elle a été transmise au recteur de l'Académie de Nantes, chancelier des universités, le 18 décembre 2024. La présente délibération a été publiée le 18 décembre 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication